### MAIRIE D'HERCHIES

Département de l'Oise Arrondissement de Beauvais Canton Nord Ouest

## **PROCES VERBAL**

# Réunion du Conseil Municipal du mardi 14 juin 2022

Date de la convocation

Le 8 juin 2022

Date de l'affichage

Le 8 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze juin à neuf heures quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-

Charles PAILLART, Maire.

Présents: MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, MM. DRELY,

TESTARD, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc, Mme LACOMBLED.

OUIN.

Excusés: Mmes JAMOIS, PEAUCELLIER, DERWEDUWEN, MM. ELIE,

NACHUN, MARY.

Avait donné procuration : Mme PEAUCELLIER à Mr PAILLART

Mr ELIE à Mme PEREIRA

Mme JAMOIS à Mme FRANCOIS

Secrétaire de séance : Fabienne OUIN

### A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du samedi 9 avril 2022
- Droits de préemption : ventes : lot de pêche AC 9/11 habitations : 13 rue Canthereine
   11 rue G. Hernoux à Herchies
- Tarifs cantine/garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- SE 60 : délibération 2<sup>ème</sup> tranche travaux éclairage public
- SE 60 : adhésion Cté Com Vexin- Thelle au Syndicat
- Cté Agglo du Beauvaisis : groupement d'achats du Beauvaisis
- Trésorerie : passage comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Adhésion au ciné rural
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la réunion :

- Colis des ainés 2022
- Demande de subvention auprès le Cté Agglo du Beauvaisis dans le cadre du FDC (Fond De Concours) pour les travaux de réfection du pignon de l'annexe.

### Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

# 1 - Adoption du Procès-Verbal du samedi 9 avril 2022

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

# 2 – <u>Droits de préemption</u>: ventes : lot de pêche AC9/11 – habitations : 13 rue Canthereine – 11 rue Georges Hernoux

Proposition de Monsieur PAILLART:

Ventes: lot de pêche AC9/11 - habitations: 13 rue Canthereine - 11 rue Georges Hernoux

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

# 3 - Tarifs cantine garderie au 1er septembre 2022

Proposition de M. Le Maire :

Augmentation des tarifs cantine et garderie de 2 % en fonction de la loi en vigueur, soient :

enfants de la maternelle résidant à Herchies
enfants du primaire résidant à Herchies
enfants venant de l'extérieur

3.94 €
4.19 €
4.48 €

- garderie 1,75 € (par session de garde)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarifs applicable au 1er septembre 2022.

# 4 - SE 60 : délibération 2ème tranche travaux éclairage public

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS précise qu'une délibération a été prise en date du 9 septembre 2021 pour la réalisation de la première tranche de travaux (pour mémoire coût des travaux = 56633,54 € TTC dont financement de 54 % par le SE 60 hors TVA. Le coût des travaux restant à la charge de la commune s'élève donc à 21 980,89 €).

Le taux de participation du SE 60 ayant augmenté en 2022, un devis a été demandé pour la deuxième tranche. Le coût des travaux s'élève à 81 535,93€ TTC dont financement de 80% par le SE 60 hors TVA. Le coût des travaux restant à la charge de la commune s'élève donc à 13 759,19 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser la deuxième tranche de travaux d'éclairage public.

# 5 - SE 60 : adhésion Cté Com Vexin-Thelle au Syndicat

Proposition de M. Le Maire :

Monsieur PAILLART donne lecture de la délibération du SE 60 en date du 10 mars 2022 acceptant l'adhésion de la Cté Com du Vexin-Thelle au syndicat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Cté Com du Vexin-Thelle au syndicat SE 60.

# 6 - Cté Agglo du Beauvaisis : groupement d'achats du Beauvaisis

Proposition de M. Le Maire:

Monsieur PAILLART donne lecture du mail en date du 16 mai 2022 de la Cté d'Agglo du Beauvaisis.

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés publics de travaux, de fournitures et de services, la ville de Beauvais, la Cté d'Agglo du Beauvaisis, le CCAS de Beauvais, l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais et les 53 communes de la Cté d'Agglo du Beauvaisis souhaitent organiser un groupement de commandes afin notamment de :

- Coordonner et optimiser la politique d'achat des membres de groupement en matière de travaux, de fournitures et de services dont leurs besoins sont identiques ;
- Faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins ;
- Réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre de groupement ;
- Sécuriser les procédures d'achat.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au groupement d'achat du Beauvaisis et autorise Monsieur le Maire a signer tous actes administratifs correspondants.

# 7 – <u>Trésorerie : adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2024</u>

Proposition de M. Le Maire :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptable M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Département) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Compte tenu de ce contexte règlementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 abrégé (commune de moins de 3500 habitants) pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégé pour le budget principal de la commune d'Herchies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'objet susvisé

## 8 – Adhésion au ciné rural

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Mme FRANCOIS explique, qu'elle avait pris contact début 2020 avec le ciné rural 60 afin de connaître les modalités d'adhésion mais compte tenu de la pandémie elle avait mis ce projet en sommeil.

Un nouveau contact a été pris début 2022 et voici ce que propose le ciné rural :

Adhésion pour 4 séances de film par an.

Cout : 200€ par an

1 film par trimestre à compter du 1er janvier 2023

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au ciné rural et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.

# 9 – <u>Colis des ainés 2022</u>

Monsieur PAILLART précise que cette année il n'y aura pas de repas des ainés, et qu'un colis plus conséquent sera de nouveau distribué aux ainés.

Il donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS souhaiterait privilégier les produits de Région et précise que les propositions des commerçants prospectés par Monsieur DRELY sont soit trop chères soit peux différentes du fournisseur 2021.

Madame FRANCOIS a quant à elle contacté différents producteurs locaux et demandé des devis.

Elle propose que la municipalité achète les produits en direct auprès des producteurs et que les colis soient ensuite confectionnés par des membres du conseil municipal. Le conseil municipal souhaite que ce colis soit sucré et salé.

Coût du colis :

55€ pour les couples

45 € pour les personnes seules

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame FRANCOIS ci-dessus énumérée.

10 - <u>Demande de subvention</u>: Cté Agglo Beauvaisis FDC (Fond De Concours) pour les travaux de réfection du pignon de l'annexe.

Proposition de Monsieur PAILLART:

Demande de subvention complémentaire :

Devis Stéphane SCHEIDLER: 5 282 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis ci-dessus énuméré et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'organisme financier.

## 11 - Questions diverses

- ✓ Monsieur PAILLART : donne lecture du courrier du Comité des fêtes d'Herchies qui remercie pour la subvention 2022.
- ✓ Madame FRANCOIS informe que les travaux des 2 aires de jeux (stade de foot et devant la mairie) avancent bien. Les jeux seront livrés semaine 26 et le contrôle et la réception semaine 27.
- ✓ Madame PEREIRA donne lecture du message de Mr Benoit ELIE dont elle a procuration. Il souhaite savoir à quel moment le cadenas de l'étang sera remis. Madame FRANCOIS précise que les cantonniers iront prochainement.
- ✓ Monsieur NACHUN : y a-t-il des bancs de prévu sur les aires de jeux et sur le terrain de boules ?
- ✓ Monsieur Marc FRANCOIS : serait-il possible de tondre sur 20m autour du terrain de tennis car lorsque les joueurs envoient la balle a l'extérieur ils ne la retrouvent pas (jardin bio diversité).
- ✓ Madame LACOMBLED: signale que certains propriétaires n'entretiennent pas les caniveaux conformément à l'arrêté municipal.

Elle signale également que les herbes poussent dans le ruisseau et qu'il est très envasé.

En ce moment il n'est pas recommandé de couper les herbes a cause de la reproduction des oiseaux, des insectes...

✓ Madame OUIN : bilan brocante

76 participants

976.50€ d'emplacements vendus

La séance est levée à 21 heures 00.